

ORCA-GE et l'Etat-major cantonal de conduite Genève (EMCC GE)

Autor(en): **Bay, Pierre-Edouard de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2020)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-913891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Protection de la population

ORCA-GE et l'Etat-major cantonal de conduite Genève (EMCC GE)

Pierre-Edouard De Bay

Chef de projet, OCPPAM

Bien conscient de l'importance de mettre en œuvre une politique de sécurité à même de soutenir ses ambitions, le canton de Genève mène depuis plusieurs années de nombreuses réflexions visant à optimiser son dispositif de protection de la population.

Dans ce cadre, l'entrée en vigueur du règlement relatif à l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (RORCA-GE; G 3 03.04), début 2018, a initié un changement de paradigme important. Sous l'autorité suprême du Conseil d'Etat, ce dispositif comprend un Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC) qui est désormais le centre de coordination de la protection de la population du canton de Genève.

L'EMCC regroupe en son sein tous les partenaires pouvant être appelés à collaborer en vue d'accomplir sa mission, déployés dans les cellules suivantes: communication, police et sécurité publique, accueil et identification, protection civile, sapeurs-pompiers, sanitaire, logistique, systèmes d'information et de communication, réseaux fixes, transports de personnes, NRBC autorité de poursuite pénale, armée, Mission permanente de la suisse auprès de l'ONU et Aéroport international de Genève.

COVID-19 : Mobilisation de l'EMCC

Le 13 mars 2020, face à l'évolution de la propagation du virus COVID-19 en Europe et en Suisse et compte tenu de la nécessité de coordonner les actions des entités et partenaires engagés, le Conseil d'Etat a décidé la mise sur pied du dispositif ORCA-GE et, par voie de conséquence, la mobilisation de l'EMCC en appui de la direction générale de la santé et notamment du service du médecin cantonal.

Au regard de la thématique considérée et selon la modularité prévue par le dispositif, la conduite de l'EMCC a été confiée au Dr. Marc Niquille, chef de l'unité des urgences pré-hospitalières et de réanimation des

Hôpitaux universitaires de Genève, par ailleurs membre du Comité de direction de l'EMCC (CODIR EMCC).

Parallèlement au déclenchement du dispositif ORCA-GE, le Conseil d'Etat a également confirmé la *task-force* cantonale, créée le 26 février 2020 déjà, pour suivre l'évolution du COVID-19. Cette *task-force*, à laquelle participait le chef EMCC, était dirigée par Monsieur le Conseiller d'Etat Mauro Poggia, chef du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.

Missions, tâches et prestations de l'EMCC durant la crise

L'une des missions de l'EMCC a été de veiller à la mise en œuvre des mesures de soutien utiles aux autorités de santé publique pour lutter contre la propagation du virus COVID-19 et d'assurer, dans ce cadre, la conduite du dispositif mis en place pour coordonner l'action de tous les services impliqués dans la gestion de la pandémie.

La difficulté principale a été d'être confronté à une situation sanitaire qui évoluait de jour en jour, parfois d'heure en heure, mais dont personne n'était en mesure de prédire avec certitude de quelle manière elle allait se développer. Sans compter la diffusion d'informations parfois contradictoires.

Face à un « adversaire » invisible autant qu'imprévisible, l'EMCC a dû non seulement démontrer sa capacité d'anticipation, mais également faire preuve d'une flexibilité toute particulière.

En termes d'activités et de prestations de l'EMCC durant cette période inhabituelle, nous mentionnerons de manière non exhaustive les éléments suivants :

Communication institutionnelle et opérationnelle à la population

La communication en temps de crise joue un rôle crucial et revêt un intérêt à tous les échelons : politiques, stratégiques et opérationnels. Par conséquent, l'EMCC a coordonné la communication institutionnelle et opérationnelle.

La cellule communication de l'EMCC s'est aussi engagée sans relâche pour informer, répondre aux questions et prendre le pouls des préoccupations de la population.

Au sujet de l'information, il faut souligner que de nombreuses *fake news* (fausses informations) se sont répandues très rapidement sur les réseaux sociaux, auxquelles se sont greffées des théories du complot en tous genres qui ont alimenté les anxiétés et les doutes d'une partie de la population. A l'ère du numérique, la maîtrise de la communication est donc un défi permanent.

Dès le 28 février, une ligne verte d'information gratuite a été mise en place pour répondre aux questions des Genevoises et des Genevois sur la maladie COVID-19.

D'abord exploitée par la police cantonale, la centrale téléphonique a ensuite été déplacée à la caserne des Vernets et placée sous la responsabilité de la protection civile. Cette opération a nécessité un appui logistique soutenu.

Cette *hotline* a permis d'informer la population et de l'orienter, le cas échéant, vers les institutions de santé du canton. Mise en place en complément de la ligne téléphonique activée depuis fin janvier par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la hotline genevoise visait à désengorger les lignes téléphoniques des urgences et des hôpitaux, qui doivent être prioritairement réservées aux personnes nécessitant des soins, quelle qu'en soit la raison.

Le 28 mars, la ligne a étendu son offre en répondant aux personnes souhaitant obtenir du soutien psychologique, une écoute et des conseils sur la meilleure façon de vivre cette période de pandémie d'un point de vue personnel et émotionnel. Ce sont plus de 20'000 appels qui ont été traités depuis sa mise en service à la fin du mois de février.

Sollicitation du Service sanitaire coordonné (SSC)

L'EMCC a sollicité le Service sanitaire coordonné (SSC) pour des appuis au canton, principalement pour obtenir davantage d'appareils d'assistance respiratoire permettant, le cas échéant, de faire face à un éventuel afflux de patients à intuber et de ne pas mettre à mal les services de santé comme ce fut le cas en Italie.

Par ce biais, les services hospitaliers du canton ont bénéficié de la livraison de plus d'une centaine d'appareils, dans de courts délais, participant ainsi à l'important travail préparatoire effectué par ces services

pour augmenter leur capacité d'accueil dans les unités de soins intensifs.

Demandes d'appui à l'armée

L'EMCC a également formulé des demandes de prestations auprès de l'armée.

Pour y faire suite, cette dernière a apporté à titre subsidiaire son soutien à la société civile. A titre d'exemple, dans le domaine sanitaire, nous pouvons préciser que jusqu'à près de 80 militaires ont été mobilisés en milieu hospitalier pour des tâches d'appui au personnel soignant. Dans le canton de Genève, l'armée a aussi soutenu la police diplomatique et le corps des gardes-frontière pour la surveillance des consulats, des missions diplomatiques et de la frontière.

Il est à relever que la présence d'une cellule Armée au sein de l'EMCC, alimentée par des officiers de l'état-major cantonal de liaison territoriale Genève (EM cant li ter Genève), a grandement facilité le dialogue entre partenaires et l'expression des besoins, permettant dès lors de traiter les processus d'appui de manière rationnelle et efficace.

Fermeture des frontières

En étroite collaboration avec les autorités partenaires nationales et étrangères, l'EMCC a suivi de près la fermeture de la frontière avec la France et de nombreux postes de douane.

Afin de faciliter le passage du personnel indispensable au bon fonctionnement de certaines institutions genevoises, comme les milieux hospitaliers, et des exploitants d'infrastructures critiques sous l'angle de prestations au profit de la population, le canton a instauré un système de macaron permettant de franchir la frontière en empruntant une voie prioritaire.

Engagement de la Protection civile

La protection civile genevoise (PCi), mobilisée par le Conseil d'Etat, a appuyé les organisations de protection de la population.

Le premier effort de la PCi a été le soutien aux institutions de santé. Elle a ainsi mis en place des structures d'accueil complémentaires aux bâtiments existants. Elle a soulagé le personnel médical dans 25 établissements pour des missions de gestion des flux de patients dans les structures médicales d'accueil temporaire, de désinfections d'ambulances et de matériels hospitaliers, ainsi qu'à l'accueil devant les entrées des établissements.

Elle a également livré des repas et du matériel de protection aux personnes mises en quarantaine (plus de 30'000 repas en 1 mois). Toutes ces prestations ont été coordonnées et pilotées par l'état-major cantonal de la PCi.

Police et sécurité publique

L'EMCC a déployé sur le terrain un dispositif de sécurité publique répondant aux risques en assurant entre autres la sanctuarisation de certains sites par la police cantonale. Cette dernière a par exemple, avec l'appui de la PCi, procédé à un bouclage des abords lacustres afin d'interdire le stationnement des véhicules privés et informé la population sur le respect des mesures édictées par l'OFSP. L'objectif de cette mesure était de restreindre fortement les rassemblements de personnes sur un même lieu.

Parallèlement à ces mesures, des sapeurs-pompiers volontaires ont été déployés dans l'espace public pour informer et ont sensibilisé les utilisateurs aux consignes de l'OFSP.

De plus, en collaboration avec la PCi et des agents de la police municipale (APM), des patrouilles ont été effectuées dans la grande distribution (centre commerciaux) pour s'assurer du respect des règles de sécurité et contrôler la mise en œuvre des mesures de protection.

Logistique

Par la voie de sa cellule logistique, l'EMCC a apporté un soutien déterminant dans ce domaine au profit de nombreux partenaires.

La cellule a géré la centrale des transports qui a emprunté plusieurs dizaines de véhicules au sein des divers services de l'administration qui n'en n'avaient momentanément plus l'utilité compte tenu de la situation.

La planification de l'hébergement des intervenants résidents hors du canton, qu'il était plus judicieux de reloger provisoirement afin de faciliter leurs engagements, a été traitée par la cellule logistique. Par le canal de l'office du tourisme, tous les hôtels genevois ont été contactés pour recenser les chambres disponibles et convenir d'un barème forfaitaire unique dans l'hypothèse de devoir y loger du personnel. Ce sont plusieurs centaines de chambres qui ont été mises à disposition et occupées principalement par du personnel de la PCi et de l'armée.

En matière de circulation routière, 700 barrières Vauban et 700 sacs de sable ont été transportés sur différents emplacements du canton, complétés par une centaine de cibles de circulation auxquelles s'ajoutent 20 km de ruban de balisage.

La cellule logistique s'est aussi occupée de la gestion des volumes de gel hydroalcoolique produit et/ou offerts notamment par des entreprises genevoises (initiatives privées).

Des locaux de la caserne des Vernets ont été mis à disposition des services sociaux pour y mettre en place un lieu d'accueil et d'hébergement d'urgence pour sans-abris et de permettre ainsi à des personnes dans le besoin de passer la période de semi-confinement en sécurité.

NRBC

La cellule nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), avec l'appui de la cellule logistique, a géré de manière centralisée la distribution d'équipements de protection, au profit des institutions de santé publique. Les entreprises dont l'activité ne permet pas le respect de la distanciation sociale requise par l'OFSP ont également pu bénéficier de cette distribution en subsidiarité des canaux de fourniture privés.

Systèmes d'information et communication

Pour cet engagement, extraordinaire par son ampleur, d'importants moyens télématiques ont été mis en œuvre au profit des partenaires engagés. Des systèmes de vidéoconférence, permettant des échanges à distance, ont été installés.

La cellule chargée de ce domaine a également déployé des installations au profit de la ligne verte cantonale et de la Direction générale de la santé. Par ailleurs, elle a mis à disposition une plateforme (SharePoint) permettant la diffusion de documents.

Suivi de la situation

Dans tous les travaux d'état-major, il est indispensable de disposer en permanence d'éléments permettant de se faire une idée complète de la situation afin de faciliter la gestion de cette dernière et favoriser les réflexions sur la suite à y donner.

La cellule du suivi de la situation a donc procédé à l'acquisition et à la diffusion, au sein de l'EMCC, de tous les renseignements utiles à la planification du dispositif et à la conduite des opérations.

D'une manière plus générale, le suivi effectué au sein de l'EMCC a permis d'augmenter la profondeur de vue et de répondre à la nécessité de disposer d'éléments utiles à analyser des événements ayant ou pouvant avoir des retombées pour le canton.

Approvisionnement économique du pays

Bien que ne faisant pas formellement partie de l'EMCC, la question de l'approvisionnement économique du pays a été suivie avec beaucoup d'attention.

Pour mémoire, en cas de grave pénurie, la Confédération peut charger les cantons de mettre en œuvre des mesures de rationnement.

Dans le contexte du COVID-19, l'état-major fédéral de l'approvisionnement économique du pays a siégé jusqu'à trois fois par semaine pour suivre l'évolution de la situation. En parallèle de ces rapports, la Confédération a transmis régulièrement des renseignements aux cantons. Les informations ainsi reçues ont été analysées au sein de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), puis relayées à EMCC.

En revanche, les cantons n'ont pas été sollicités pour appliquer des mesures spécifiques en termes d'approvisionnement.

Nonobstant des situations observées en début de pandémie dans les commerces où les clients se sont rués sur certains produits, il n'y pas eu de pénurie dans le domaine des denrées alimentaires. Comme les médias s'en sont largement fait l'écho, la situation a été un peu plus compliquée dans les secteurs des produits thérapeutiques et de la logistique (désinfectant, masques de protection, anesthésiants ou encore respirateurs artificiels). Des solutions ont cependant été trouvées, notamment grâce aux initiatives d'acteurs du secteur privé, limitant ainsi les conséquences et permettant d'éviter que la crise sanitaire se transforme en crise de l'approvisionnement.

Déconfinement

Le 16 avril 2020, une évolution favorable de la situation a permis au Conseil fédéral de présenter son plan de sortie de crise du Covid-19. Les mesures exceptionnelles entrées en vigueur en mars ont été assouplies en trois étapes et en même temps dans toute la Suisse.

A l'heure de la rédaction de cet article, la transition a commencé. Selon l'Office fédéral de la santé publique, la première vague de contamination est vraisemblablement passée. En l'état, si les courbes plongent et que les indicateurs sont au vert, il est encore trop tôt pour déterminer quand se terminera exactement cette crise. Par conséquent, dans le respect des étapes fixées par la Confédération, l'EMCC est très attentif à la situation générale. Il veille à accompagner les phases de déconfinement, en fournissant notamment un soutien aux entités qui en expriment le besoin.

Conclusion

A l'heure d'un déconfinement progressif et d'un fragile espoir de ne pas avoir à faire face à une seconde vague, les semaines écoulées s'inscrivent d'ores et déjà comme particulières pour l'EMCC. Dans les prochains mois, il s'agira bien sûr d'effectuer un RETEX en bonne et due forme et de tirer de cette expérience hors norme tous les enseignements qui s'imposent.

A ce stade, il peut déjà être relevé qu'après deux années d'existence de l'EMCC, toute la série d'exercices, d'instructions et de journées de formation à la conduite qui visaient à le rendre opérationnel a démontré ce printemps sa réelle utilité.

Grâce à un état de préparation satisfaisant, l'EMCC a pleinement joué son rôle de «centre de coordination de la protection de la population» et a parfaitement rempli sa mission. Au-delà des défis en termes de conduite, de coordination et de gestion de la communication, cet engagement a prouvé la capacité de notre canton à faire face avec professionnalisme et dévouement à des événements exceptionnels.

P.E. de B.

MOBILISATION DE LA PROTECTION CIVILE GENEVOISE

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a prononcé, le vendredi 13 mars 2020 et dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 (coronavirus), l'état de nécessité et a décidé de mettre sur pied la Protection civile genevoise dans son ensemble pour appuyer les organisations de protection de la population.

La mobilisation du personnel de milice nécessaire à l'accomplissement des tâches de la protection civile sera effectuée de manière échelonnée selon les processus usuels :

- Alarme via les commandements des organisations respectives (SMS, appel téléphonique, messagerie électronique), ou
- Convocation personnelle transmise par des moyens appropriés (courrier postal).

Le personnel mobilisé doit se mettre à disposition dans les délais les plus brefs et pour la durée nécessaire à l'intervention. Il en va de l'intérêt général.

1. Préparation

Toute personne astreinte à la protection civile doit se préparer à emporter avec vous des effets personnels nécessaires pour une durée de 10 jours (affaires de toilette, sous-vêtements, chargeurs pour téléphone, etc...).

2. Dispenses

Seuls les membres appartenant au système de santé du canton peuvent être dispensés. En ce cas, ils doivent s'annoncer directement à leur commandant OPC/ORPC. Le Conseil d'Etat peut prévoir d'autres catégories de dispenses.

3. Doivent entrer au service

Immédiatement, tous les astreints convoqués par la protection civile, selon les instructions transmises avec la convocation. Doivent également se présenter les astreints dispensés médicalement par une CVS ou un médecin, ainsi que les astreints au bénéfice d'un congé pour l'étranger se trouvant en Suisse.

4. Ne doivent pas entrer au service :

- Les personnes astreintes à la protection civile présentant des symptômes d'infection au COVID-19 (fièvre et toux), qui doivent s'annoncer sans délai à leur commandant respectif. 48 heures après la disparition des symptômes, ils doivent entrer spontanément au service ;
- Les astreints malades ou blessés qui ne sont pas en état de voyager (dans ce cas, ils doivent transmettre immédiatement à leur commandant un certificat médical).

5. Interdiction de se rendre à l'étranger

Il est interdit aux astreints à la Protection civile de se rendre à l'étranger sans une autorisation écrite de leur commandant.

En tout temps, respectez et faites respecter strictement les règles d'hygiène recommandées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ! protégez-vous !

Genève, le 19 mars 2020
Le Commandant de la Protection civile genevoise

Mobilisation de la Protection civile afin de faire respecter les mesures de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).



Droit à l'image : PC